



COMMISSION DE GESTION
RAPPORT SUR LES COMPTES 2017

Rapport de la Commission de gestion sur les comptes 2017 Préavis 3/2018

Préambule

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Pour établir le rapport de gestion de l'année 2017, la Commission de gestion (ci-après nommée « COGE »), s'est réunie à 14 reprises, et les points qui l'ont principalement occupée sont les suivants :

- Les comptes
- Les affaires courantes
- Le patrimoine communal
- Le suivi des recommandations du rapport de gestion 2016

Ainsi que les tâches qui incombent à la COGE selon art. communal 50, 51 et 52 et annexe III.

Notre rapport est structuré de la manière suivante :

1. Introduction
2. Remarques sur l'exercice 2017
3. Remarques générales sur la gestion des affaires
4. Prise en compte des recommandations des années précédentes et nouvelles recommandations
5. Conclusion

1. Introduction

La COGE estime que, dans son ensemble, le budget communal a été bien géré durant l'année 2017. Le résultat financier présente un déficit de CHF 310 828.18, bien moins que le déficit de CHF 1 233 300 budgété.

Pour rappel, la COGE a également le rôle de relever les divers points à améliorer dans l'administration communale et la gestion des affaires par la Municipalité, ceci dans un esprit constructif.



COMMISSION DE GESTION RAPPORT SUR LES COMPTES 2017

2. Remarques sur l'exercice 2017

Situation financière de la commune

Le résultat financier 2017 présente un déficit de CHF 310 828.18, bien moins que le déficit budgété de CHF 1 233 300. A nouveau, les recettes sur l'impôt sont une belle surprise. La COGE a examiné les comptes de près, a procédé à divers pointages et n'a pas constaté d'anomalies majeures.

3. Remarques générales sur la gestion des affaires

La COGE estime que la gestion des affaires dans l'administration communale s'est déroulée correctement et que les procédures appliquées dans diverses situations étaient, à sa connaissance, conformes à la réglementation en vigueur.

3.1 Dons aux sociétés, associations et manifestations diverses

La COGE a noté un dépassement de 13,5% de ce poste, malgré la recommandation de l'année précédente, selon laquelle les dons ne devraient pas dépasser ce qui est prévu au budget. En outre, la COGE a remarqué un don complémentaire de CHF 2 000 à l'association "Variations musicales de Tannay", en plus de ce qui est alloué via le Pot Commun. Le montant est moins important que le principe de double financement.

3.2 Subventions à des sociétés culturelles et sportives

En vérifiant le compte de « Subvention à des sociétés culturelles », la COGE a constaté une entrée sur le bilan de CHF 8 232.40 pour la nouvelle patinoire à Coppet, en plus de ce qui est alloué via le Pot Commun.

3.3 Pot Commun

Les comptes du Pot Commun ont été bouclés à CHF 128 610, ce qui représente un montant de CHF 44.96 par habitant (nombre d'habitants à Commugny au 31.12.2017 : 2875).

La COGE relève aussi les charges dues pour la patinoire de Coppet, qui à ce jour représentent près de 16% du Pot Commun ou, vu sous un autre angle, l'entier de la participation de Commugny au Pot Commun. La COGE pose la question de la pertinence de faire figurer les coûts de la patinoire dans un poste spécifique; d'autres organisations/associations locales pourraient ainsi profiter d'aides provenant du Pot Commun.

En résumé, la COGE constate deux entrées dans le budget qui devrait être reportées



COMMISSION DE GESTION RAPPORT SUR LES COMPTES 2017

au poste de Pot Commun : le don de CHF 2 000 à l'association "Variations musicales de Tannay" et la subvention de CHF 8 232.40 pour la nouvelle patinoire à Coppet. Avec ces deux entrées, la participation *théorique* de Commugny au Pot Commun atteint en réalité CHF 48.29 par habitant.

Pour information, chaque habitant de la commune participe au pot commun, y compris les fonctionnaires internationaux, pour un montant maximum de CHF 45 par habitant.

3.4 Déchetterie

Lors d'une réunion spéciale le 24 avril 2018 dans les bureaux de la commune, la COGE a examiné les comptes de charges et revenus, ainsi que le bilan au 31.12.2017.

Au cours de cette revue, la COGE a pu avoir accès à l'ensemble des pièces comptables et a obtenu toutes les informations désirées de la part de Monsieur Michel Golay et Monsieur Michel Jaccard.

Pour l'année passée sous revue, les points suivants sont à relever :

- Après la première année complète d'exploitation de la déchetterie pour certains comptes, il y a une différence entre le montant budgété et les charges effectives.
- Le dysfonctionnement des compacteurs de plastique a généré des coûts supplémentaires pour les frais d'élimination et pour les frais de transport, du fait de l'externalisation du service à DESA. Les frais DESA ne sont que temporaires et ne devraient être à prévoir que jusqu'au mois de mai 2018.
- Les frais d'élimination de SADEC n'avaient pas été budgétés pour 2017.
- La répartition de la facture de la déchetterie entre les 3 communes a malheureusement été basée sur le nombre d'habitants par commune en 2013 ; cela n'a d'ailleurs pas échappé aux communes de Tannay et Chavannes-des-Bois, qui ont interpellé Michel Golay sur ce sujet.

Sur la base de l'examen des comptes 2017, du budget 2017 et de la vérification des justificatifs comptables et divers pointages, la COGE constate que la comptabilité et les comptes sont tenus avec soin et en conformité avec les normes applicables.

De plus, la COGE a pu s'assurer que les comptes annuels de la Déchetterie Intercommunale 2017 sont tenus en conformité avec le règlement et la convention.

Néanmoins, elle recommande de clore les comptes déchetterie 2018 avec état de la population au 31.12.2017, selon la convention entre les trois communes.

3.5 Résiliation des contrats des M. et Mme M

Lors de la séance du Conseil communal du 15.11.2017, Mme la Syndique avait annoncé la résiliation des rapports de travail de la Municipalité avec M. et Mme M avec effet immédiat. Cette nouvelle avait suscité l'étonnement de la part de certains membres du Conseil communal.

La COGE s'est donc réunie avec la Municipalité le 12 février 2018, pour demander des précisions sur le sujet, afin de s'assurer du respect de la procédure en vigueur dans ce genre de cas, de la bonne gestion administrative de la Municipalité, ainsi que pour lever des doutes sur les suites potentielles (réputationnelles et financières) de cette affaire sur 2018.



COMMISSION DE GESTION RAPPORT SUR LES COMPTES 2017

Du fait de la procédure qui est encore en cours, la COGE n'a pas eu beaucoup d'informations, la confidentialité étant de mise dans cette affaire.

Mme la Syndique nous a bien confirmé que les deux postes ont été résiliés avec effet immédiat sans préjudice pour la commune, car le motif était justifié.

L'appartement de fonction des concierges sera libéré, car la cessation du contrat de travail entraîne la fin du contrat du bail.

En outre, Mme la Syndique nous a informé des points suivants :

- La procédure de licenciement relève bien de la compétence de la Municipalité.
- Le préfet a été consulté à ce sujet par la Municipalité.
- Une avocate accompagne la Municipalité depuis le début de la procédure.
- Les deux postes de travail ont d'ores et déjà été remplacés.

3.6 Jetons de présence

Dans le cadre d'une séance que la COGE a eu avec la Municipalité le 12.02.2018, elle a demandé à celle-ci des éclaircissements et informations.

Dans un souci de transparence et statistique de l'évolution des jetons de présence, la COGE a demandé à connaître les montants perçus par nos Municipaux dans les comités, associations et conseils d'administration. Malheureusement, force est de constater qu'à ce jour, malgré deux rappels de la COGE, cette dernière n'a obtenu aucune réponse.

3.7 CATS (Comité d'animation du Théâtre de Terre Sainte)

La COGE s'est intéressée à CATS, qui est la structure financière et de fonctionnement du théâtre de Terre Sainte. Elle est cofinancée par les communes de Terre-Sainte.

Mme la Syndique, qui en a rédigé les statuts à l'époque, a clairement expliqué son organisation. Elle est financée partiellement par le Pot Commun, soit CHF 60 000 par an, et le reste par la recette des entrées.

Les comptes sont gérés par la commune de Coppet. La COGE a été satisfaite des réponses données par Mme la Syndique.

3.8 Entretiens avec les Présidents de commission

Etant appelée à veiller de manière générale à la bonne gestion des affaires de la commune de Commugny, la COGE a voulu recueillir diverses informations auprès des Présidents d'une partie des Commissions de la commune.

Le but de cette démarche a été de vérifier que les commissions fonctionnent bien :

- à l'interne (entre les membres de chaque commission)
- à l'externe (entre chacune des commissions et la Municipalité)



COMMISSION DE GESTION RAPPORT SUR LES COMPTES 2017

Les trois Présidents des trois Commissions suivantes ont été interviewés par la Commission de gestion en janvier-février 2018 :

- la Commission des finances (Emanuel Weisskopf)
- la Commission des constructions (Omar Sharif)
- la Commission des routes (Christian Lowe)

Pour l'essentiel, les Présidents sont satisfaits du fonctionnement de leur commissions en interne; la collaboration entre les membres est efficace et le taux d'absentéisme est satisfaisant ou en bonne voie d'amélioration. La collaboration avec les autres commissions sur les préavis communs semble bonne et constructive.

Toutefois, quelques sujets sont revenus régulièrement, et ceux-ci méritent de figurer au rapport, afin d'y amener des améliorations dans le futur :

Délais

- Lorsque la Municipalité renvoie une demande de préavis à une ou plusieurs Commissions, les délais fixés aux Commissions sont souvent trop courts;
- Les délais fixés par la Municipalité lors de convocations sont également trop courts. Les Commissions manquent de temps pour se préparer, et pour récolter les informations nécessaires; une discussion à niveau égal en ce qui concerne la maîtrise des sujets est donc difficile à avoir.
- Parfois, les Commissions ont le sentiment de se retrouver devant un préavis final, un fait accompli.
- Pour des projets d'envergure, les Commissions devraient être approchées plus en avance; une prise de température en amont pourrait permettre d'éliminer les incompréhensions.

Suite au renvoi d'une demande de préavis à une/des Commission/s lors d'une réunion du Conseil communal, la Municipalité devrait convoquer sans délai la/les Commission/s désignée/s, afin de donner les explications nécessaires et de convenir d'un délai raisonnable pour la remise de son/leur rapport, en toute connaissance de cause.

Jetons de présence

- Il semble que durant l'année 2017, les jetons de présence n'aient pas été versés systématiquement à tous les membres des Commissions. Il y a un manque de transparence général.

Le Bureau du conseil devrait veiller au bon respect de la procédure en la matière (délais de remise des heures fournies par les membres des Commissions, forme des récapitulatifs des heures, délais de versement des jetons), et, dans un souci de transparence, publier un décompte annuel des heures fournies par tous les membre des Commissions.



COMMISSION DE GESTION RAPPORT SUR LES COMPTES 2017

3.9 Ligne directrice pour Commugny

Afin que les Commissions puissent encore mieux se positionner sur les différents préavis qui leur sont soumis, elles ont besoin d'une vision globale et stratégique pour l'ensemble de la législature, à laquelle elles pourraient se référer.

Une ligne directrice pour les années à venir permettrait aux Commissions d'anticiper les différents chantiers et donc les futurs préavis.

La Municipalité devrait actualiser la vision du plan de développement, et fournir une "Roadmap", qui permettrait aux Commissions d'anticiper les différents chantiers et donc les futurs préavis.

3.10 Cession des actions Télé-Dôle

28.10.2015 : la question de cession des actions Télé-Dôle est soulevée.

20.04.2016 : une demande d'examen est déposée au Conseil.

22.06.2016 : le préavis tel que proposé par la Municipalité est refusé.

05.04.2017 : soit 10 mois plus tard, le préavis municipal est accepté. Décision de principe de céder les actions Télé-Dôle au Conseil Régional.

28.03.2018 : suite à une intervention d'un conseiller communal concernant la lenteur du processus de cession des actions, une résolution est acceptée afin que la Municipalité mette la pression envers les partenaires afin de liquider cette affaire au plus vite.

3.11 Visite du patrimoine

Début avril 2018, le Conseiller Municipal Yves Hermanjat a invité la COGE à la visite traditionnelle du patrimoine, pendant laquelle il a fait état des projets et dégâts sur le patrimoine en 2017. La Commission des constructions s'est jointe à cette visite. La COGE a visité le foyer de la salle de gym, ainsi que sa nouvelle salle de pédagogie, deux classes, l'abri antiatomique, pour aller voir ensuite l'état des travaux de "Central Park"; ce dernier devrait être ouvert au public à fin juillet 2018.

Points à relever :

- Dégâts importants au clocher de la maison de commune;
- Réparation de la porte de l'abri antiatomique qui a rouillé;
- Infiltration d'eau dans une classe du rez-de-chaussée;
- Changement complet du parquet de l'annexe de la salle communale, dû à des dégâts irréversibles, avec une prise en charge partielle financière de la RC du locataire;
- L'annonce de travaux importants d'étanchéité de la cour d'école va faire l'objet d'un préavis futur.

La COGE apprend que la Municipalité a lancé plusieurs projets, soit le lancement d'analyses thermiques des bâtiments, murs et toitures, le suivi de la consommation de l'eau suite à la découverte d'une défaillance technique d'un compteur, le remplacement des vitres de l'école afin d'augmenter l'isolation, et de profiter de subsides cantonaux. Pour finir, faisant suite une demande de la commission datant de plusieurs années, la COGE a le plaisir d'entendre que l'uniformisation des baux et loyers est en cours.



COMMISSION DE GESTION RAPPORT SUR LES COMPTES 2017

3.12 ARSCO

Concernant les comptes, rien de spécial à signaler. Le budget est respecté. Concernant le projet piscine-patinoire, le dossier est arrêté car la commune de Coppet s'oppose à la décision du CAMAC (Centrale cantonale vaudoise des Autorisations en Matière d'Autorisation de Construire) qui demande une réglementation globale du centre sportif (limitations d'utilisation), et non plus seulement du complexe piscine-patinoire.

4. Prise en compte des recommandations des années précédentes et nouvelles recommandations

Recommandations des années précédentes

- Une grille salariale est toujours manquante à l'appel.
- Une unification et mise aux normes des baux et loyers est en cours.
- Dépassement de budget : pas de cas à signaler en 2017.
- La sécurité intrusion du local des archives a été renforcée.

Nouvelles recommandations

- Pot Commun : les frais de fonctionnement de la patinoire de Coppet (amortissements, entretien, salaires) ne devraient pas être intégrés au Pot Commun. En tant qu'infrastructure, un poste spécifique « Patinoire » devrait être créé au budget (transparence des coûts).
- Déchetterie : la COGE recommande de clore les comptes déchetterie 2018 avec état de la population au 31.12.2017, selon la convention entre les trois communes.
- Délais « Municipalité – Commissions » : suite au renvoi d'une demande de préavis à une/des Commission/s, la Municipalité devrait convoquer la/les Commission/s désignée/s, afin de donner les explications nécessaires et de convenir d'un délai raisonnable pour la remise de son/leur rapport.
- Ligne directrice pour Commugny : la Municipalité devrait actualiser la vision du plan de développement, et fournir une "Roadmap", qui permettrait aux Commissions d'anticiper les différents chantiers et donc les futurs préavis.



COMMISSION DE GESTION RAPPORT SUR LES COMPTES 2017

5. Conclusion

En conclusion, la COGE salue le travail accompli par l'exécutif durant cette année 2017. Elle demande la prise en compte effective des recommandations des années précédentes ainsi que les nouvelles.

Pour l'heure, la COGE, à l'unanimité, recommande au Conseil communal de Commugny d'accepter les comptes 2017 et de donner décharge à la Municipalité, au Boursier et à la COGE.

Elle recommande également d'accepter le rapport de gestion de la Municipalité.

La Commission de gestion :

Commugny, le 06 juin 2018

Luminita Stanescu (Présidente)

Alexandra Hess

Lisset Marzari

Christophe Clerc

Norbert Kaltenrieder